

Arrêté n° 25-182

ARRÊTÉ DE COMPOSITION DES CONSEILS DE PERFECTIONNEMENT DES FORMATIONS

- Vu les articles L.611-2 et suivants, les articles D. 612-1 et suivants du code de l'éducation, notamment l'article D. 612-1-13,*
Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,
Vu le décret n° 2025-143 du 17 février 2025 relatif à l'approbation de la modification des statuts de CY Cergy Paris Université et constituant l'établissement sous la forme d'un grand établissement,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
Vu la délibération du Conseil d'établissement en date du 13 juillet 2021, portant approbation du cadrage établissement des conseils de perfectionnement des formations,

Considérant que les composantes et établissements composantes procèdent à l'évaluation des formations qu'ils dispensent et que pour ce faire ils réunissent, pour chaque formation un conseil de perfectionnement dont la composition est arrêtée par le chef d'établissement,

LE PRÉSIDENT DE CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ ARRÊTE

Article 1 : Création

Le conseil de perfectionnement **des formations « LICENCE BIOLOGIE et MASTER BIOLOGIE SANTÉ »**, rattachés au **Département de BIOLOGIE de la composante « INSTITUT SCIENCES & TECHNIQUES »** est créé pour la période du **1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027**.

Article 2 : Composition

Le conseil de perfectionnement est constitué de 14 membres :

Représentants pédagogiques

- M. Ambroise LAMBERT (Dr.)
- M. Olivier GALLET (Pr.)
- M. Franck CARREIRAS (Pr.)
- M. Emmanuel PAUTHE (Pr.)
- Mme Bénédicte THIEBAUT (Dr.)
- M. Grégory CHAUME (Pr.)

Représentants du milieu professionnel

- Dr. Ludovic DEVOLDERE : AFI 24 Apprentissage Biologie & Chimie (Directeur)
- Dr. Edouard DEVAUD
- Dr. Francis HERMITTE : Institut de Recherche Criminelle de la Gendarmerie Nationale (IRCGN) Caserne Pontoise (DU Sciences criminalité)

- Dr. Céline des COURTILS : Chef de Projet Laboratoires BROTHIER
- Pr. Sébastien VILAIN : Responsable de Recherche, Ecole Nationale Supérieure de Technologie des Biomolécules de Bordeaux (ENSTBB)

Représentant(s) étudiant(s)

- Mr Valentin RICHE en Licence 3

Représentant(s) administratif(s) ou technique(s)

- Mme Caroline LADUREE (IR)
- Mme Laure JEUNEU (Responsable DOIP)

Le conseil élit en son sein un président.

Article 3 : Quorum

Pour pouvoir se réunir, le conseil de perfectionnement doit s'assurer de la représentation effective de chaque collège, soit 4 membres minimum.

Article 4 : Publication

Le présent arrêté est publié sur le site internet de l'Université.

Article 5 : Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 10 juin 2025

Le président de CY Cergy Paris Université

Laurent GATINEAU

Transmis au rectorat le : 10 juin 2025

Publié le : 10 juin 2025

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.